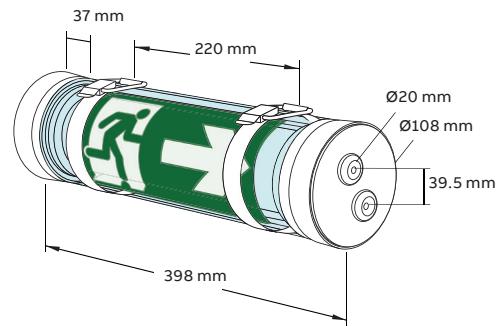
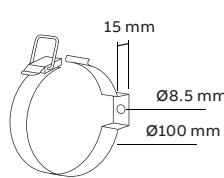


NOTICE D'UTILISATION 141NTC268-IND03

KAUFEL®

Indulux 316L



1. Présentation

Ces appareils sont homologués NF AEAS et sont conformes aux normes :

- NFC 71800 (évacuation) ou NFC 71801 (ambiance)
- NFC 71820 et NF EN 62034 (autotest)
- NF Performance SATI + NF AEAS
- NF EN 60598-2-22 : 2014
- UTEC 71806 (blocs autonomes)

Luminaire classe II à température de surface limitée, adapté aux environnements où une accumulation de poussière conductive est possible, suivant EN 60598-2-24, marquage

Les BAES et LSC adressables de la gamme Indulux sont compatibles avec le système intelligent Naveo®Pro



Les licences NF sont disponibles sur notre site internet www.kaufel.fr ou sur demande auprès du service commercial.



2. Caractéristiques techniques

Désignation	Tension assignée		Consommation		Flux assigné	P/NP	Classe isolation	Température ambiante		Autonomie	Référence
	Vcc (W)	Vca (VA)						IP / IK			
INDULUX ET 60LP A / 60LP COM*	230Vca	< 3,6W	–	–	200lm	NP/P	II	68/10	0 +40°C	3H	T17052
INDULUX ET 400L A / 400L COM	230Vca	< 1,9W	–	–	400lm	NP	II	68/10	0 +40°C	1H	T17053
INDULUX ET 230/60L / COM	230Vca	< 6,5W	< 7VA	–	200lm	NP/P	II	68/10	-30 +40°C	–	17054
INDULUX ET 48/60L / COM	48Vcc	< 5W	–	–	200lm	NP/P	II	68/10	-30 +40°C	–	17055
INDULUX ET 230/400L / COM	230Vca	< 6,5W	< 7VA	–	400lm	NP/P	II	68/10	-30 +40°C	–	17056
INDULUX ET 48/400L / COM	48Vcc	< 5W	–	–	350lm	NP/P	II	68/10	-30 +40°C	–	17057

* Par défaut, les références 10111K & 101112K sont livrées sortie d'usine en mode PERMANENT Fig.2 (voir 4.3).

Pour passer en mode NON PERMANENT, se référer à Fig.3 (voir 4.3). Cette opération intervient par le retrait du Shunt.

3. Environnement

ROHS :

Produits répondant aux exigences du décret n° 2013-988 du 6 novembre 2013 (limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques).

REACH :

KAUFEL® s'assure auprès de ses fournisseurs et sous-traitants que les matières et composants fournis ne contiennent pas de substances soumises à autorisation. Les produits équipés d'au moins une batterie Ni-Mh, contiennent du Nickel (pouvant être dangereux en cas de contact prolongé avec la peau).

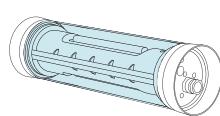
DEEE :

ecosystem
Partenaire
de l'initiative ecosystem pour la collecte, la disposition et le recyclage des équipements électriques et électroniques.

Le recyclage des équipements électriques permet de préserver les ressources naturelles et d'éviter tout risque de pollution. A cette fin, ABB par sa marque KAUFEL® remplit ses obligations légales DECRET n°2014-928 du 19 août 2014 relatives à la fin de vie des systèmes de sécurité (alarmes incendies et éclairage de sécurité) qu'il met sur le marché en finançant la filière de recyclage dédiée aux DEEE Pro qui les reprend gratuitement. (plus d'informations sur www.ecosystem.eco).

4. Installation et raccordement

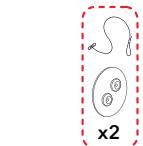
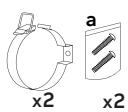
4.1 Contenu de l'emballage



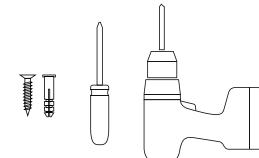
Livr   avec un seul PE



Pour  vacuation
uniquement (102701K)



(*) Accessoire vendu
s par  ment (102601K)



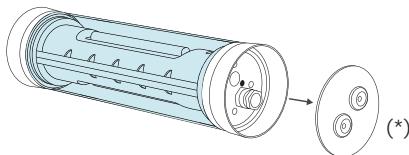
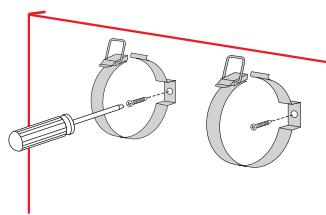
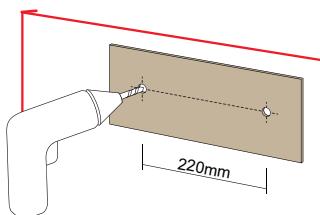
Non fournis



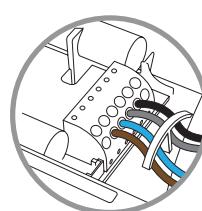
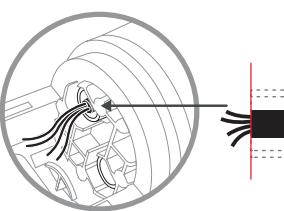
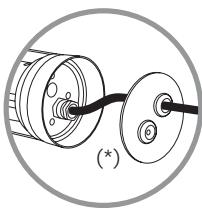
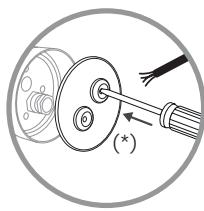
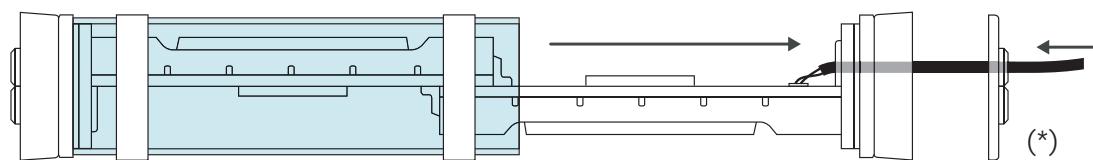
5 MINUTES



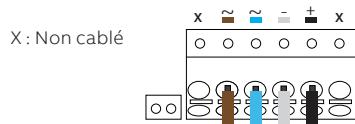
4.2 Montage / Installation



4.3 Câblage

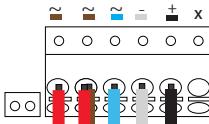


BAES France

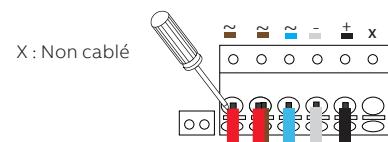


— 01 C abl  ge non permanent

X : Non cabl  

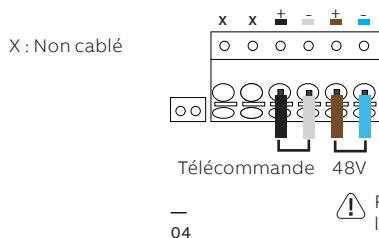


— 02 C abl  ge permanent



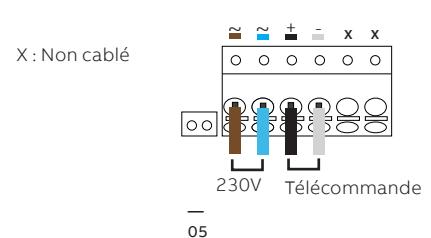
— 03

LSC France 48V



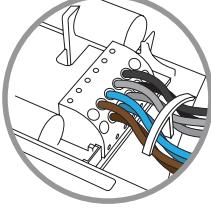
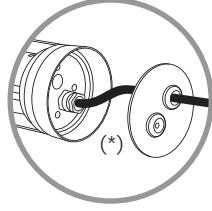
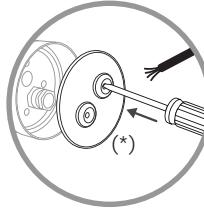
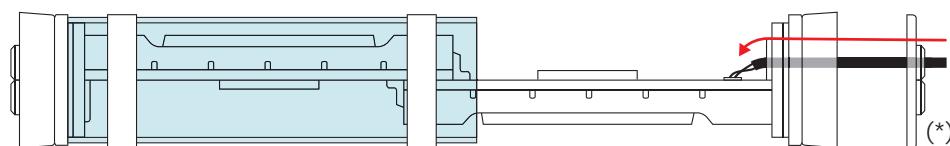
— 04

LSC France 230V

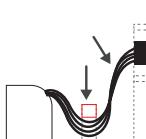
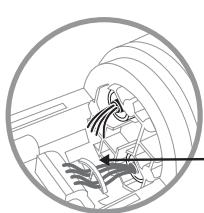
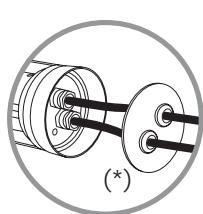
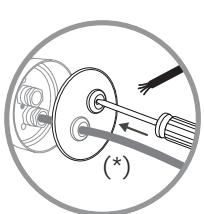
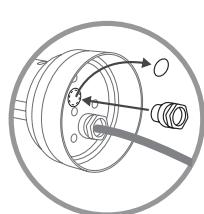


— 05

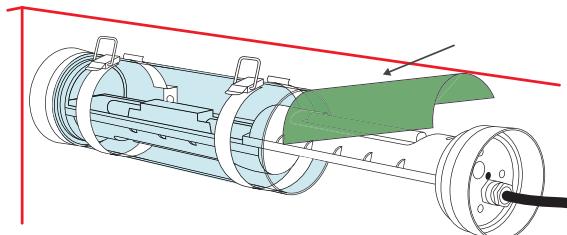
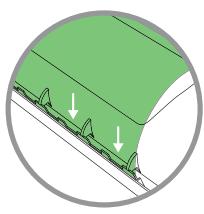
4.4 Repiquage



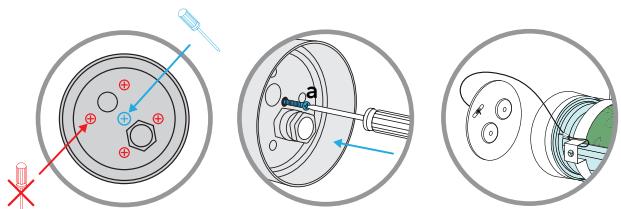
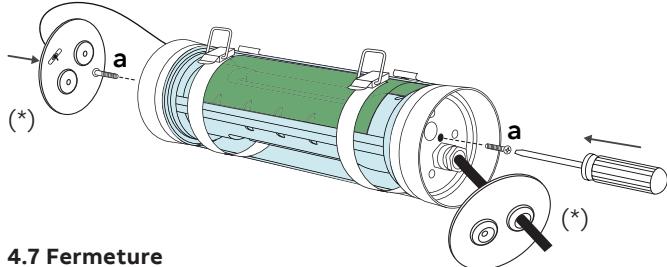
1



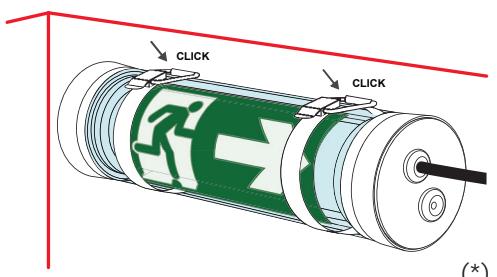
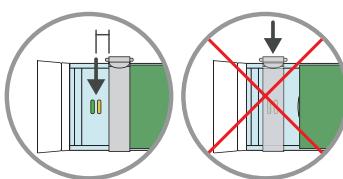
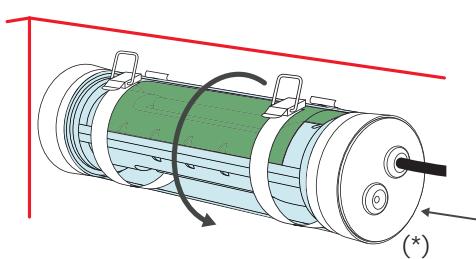
4.5 Insertion étiquette



4.6 Installation du couple d'enjoliveurs + Kit de sécurité (en option)



4.7 Fermeture



5. Mise en service

Toute intervention sur le produit d'éclairage de sécurité doit se faire système d'éclairage de sécurité hors tension et au repos (extinction pour préserver l'autonomie).

APRÈS L'INSTALLATION

- Mettre sous tension l'installation sans aucune interruption pendant au moins 24h (Batterie livrée déchargée, le bloc sera opérationnel après cette durée de charge).
- Vérifier que la LED SATI verte soit allumée.

6. Maintenance

6.1 Exploitation et vérification périodique de l'installation

L'installation d'éclairage de sécurité doit être en veille et opérationnelle (batteries chargées) pendant les périodes d'exploitation des bâtiments (en présence du public ou des travailleurs). Lors d'une fermeture prolongée d'un établissement (ex : colonies de vacances, hôtels d'altitude...), il est recommandé de remettre l'installation sous tension au moins 12h avant la réouverture au public.

L'article EC 14 du règlement de sécurité ERP, l'article 11 de l'arrêté du 14/12/2011 pour les ERT ou les articles 101 et 103 de l'arrêté du 31/01/1986 pour les immeubles d'habitation imposent une vérification périodique des installations d'éclairage de sécurité par l'exploitant. Une maintenance annuelle doit être réalisée par une personne qualifiée et toutes anomalies doivent être corrigées

rapidement (NF C 71-830 : Maintenance des blocs d'éclairage de sécurité BAES et BAEH). De plus, elles doivent être consignées dans un registre de sécurité.

6.2 Conseils d'entretiens :

L'entretien d'un éclairage de sécurité est essentiel à son bon fonctionnement et à sa longévité. Pour cela :

- Les produits qui contiennent de l'acétone ou des diluants sont à proscrire.
- Les produits à base d'alcool peuvent être utilisés pour les nettoyages.

Toute utilisation du produit contre-indiqué pour le nettoyage ne sera pas couverte par la garantie.

6.3 Fonctions autotestable SATI

Afin de répondre facilement aux obligations de vérifications périodiques de l'installation, les produits autonomes Indulux effectuent automatiquement les tests périodiques définis dans les normes NF C 71-820 et NF EN 62034 et rappelés ci-dessous :

- Test A : En permanence : test des lampes de veille et de la charge batterie.
- Test B : Une fois par semaine : simulation de la défaillance de l'alimentation secteur du bloc pendant 30s pour le contrôle du bon fonctionnement des lampes de secours.
- Test C : Une fois par semestre (24 semaines) simulation de la défaillance de l'alimentation secteur du bloc pendant 1 heure / 3 heures selon le modèle pour les BAES afin de contrôler l'autonomie de l'appareil.

Les résultats des tests sont relevés visuellement par les LEDs SATI auprès de chaque appareil. Se référer au tableau ci-dessous.

Constat	Explication	Cause	Action
	Voyant LED SATI vert fixe jaune éteint	Aucun problème	Ø
	Voyant LED SATI jaune fixe + LED veilleuses éteintes	Défaut charge	Batterie déconnectée (si le défaut persiste= retour usine)
	Voyant LED SATI jaune fixe + LED veilleuses allumées	Défaut autonomie	Batterie ne tient pas la durée d'autonomie assignée Remplacer la batterie
	Voyant LED SATI jaune clignotante	Défaut lampe(s) (LED)	1 ou plusieurs LED blanches sont défectueuses Retour usine
	Voyant LED SATI verte clignotante	Test en cours	Test hebdomadaire ou trimestriel
	Voyant LED SATI verte clignotante par intermittence	Test différé	Test d'autonomie lancé alors que le bloc n'est pas suffisamment chargé

6.4 BAES et LSC à technologie adressable.

La technologie adressable permet de donner un identifiant (adresse) unique à chaque bloc autonome pour en connaître

précisément l'état. Chaque produit adressable dispose d'un système de tests intégrés.

6.5 Tests intégrés des blocs autonomes adressables.

Comme le bloc à technologie autotestable, cet appareil effectue automatiquement les tests périodiques définis dans les normes NF C 71-820 et NF EN 62034. Les résultats des tests sont visibles grâce aux LEDs verte et jaune, sur le bloc comme pour un BAES SATI. Se reporter au tableau de résultat des tests.

Report d'information sur l'application Naveo®Pro

Les résultats de ces tests peuvent être gérés par la passerelle Naveo®Pro qui permet d'identifier précisément l'éclairage de sécurité adressable SATI présentant un défaut, ainsi que le type de défaut. Grâce à l'application Naveo®Pro, il est possible de consulter les rapports de ces tests depuis un dispositif mobile. Pour plus de détails, se référer au manuel d'utilisation de la passerelle Naveo®Pro.



6.6 Réglage de l'heure des tests périodiques

Par défaut l'heure de référence des tests est l'heure de la 1ère mise sous tension du produit. Néanmoins il est possible d'initialiser l'heure et le jour des tests par l'intermédiaire des boîtiers de télécommande :

- Soit par la BT 12V (réf: 621 201) : effectuer un appui sur le bouton ALLUMAGE pendant plus de 10s. L'initialisation de l'heure et du jour de tests se fait à l'instant où l'opération est effectuée.
- Soit par la BT 4000 (réf: 624 000) : effectuer l'initialisation des jours et heures de tests automatiques comme indiqué dans la notice BT 4000 (partie 4 §C). Cela permet de configurer le jour et l'heure de test sans être obligé d'être présent au jour et à l'heure du démarrage souhaités pour les tests.
- Soit par la BT 5F (réf: 621 500) : effectuer un appui sur le bouton ALLUMAGE pendant 3s puis relâcher le bouton. Le voyant "Communication" reste allumé 15s pour initialiser les produits à l'instant où l'opération est effectuée.

7. Pièces de rechange / accessoires

Désignation	Descriptif	Réf. internationale	Référence
Couple Enjoliveurs + 1 kit Sécurité	Accessoires	7TCA091830R0075	102 601K
Jeux Pictogrammes Indulux	Accessoires	7TCA091830R0076	102 701K
Batterie Indulux 4,8V 1,2Ah Ni-Mh	Pièce de rechange	7TCA091830R0077	102 702K

9. Le risque rétinien lié à la lumière bleue

Il convient que le luminaire soit positionné de telle manière que le regard prolongé du luminaire à une distance inférieure à 0,39m ne soit pas attendu.

8. Sources lumineuses

La source lumineuse de ce luminaire n'est pas remplaçable. Lorsque la source lumineuse atteint sa fin de vie, le luminaire doit être remplacé.

10. Garantie

Les BAES et LSC de la gamme Indulux sont garantis 3 ans et contre tout vice de fabrication, lorsqu'ils sont utilisés dans des conditions normales d'installation et d'utilisation.

Les batteries qui équipent les produits BAES sont garanties 2 ans dans des conditions normales d'installation et d'utilisation.